

Compte Rendu du Conseil Municipal du 23 septembre 2016 à 20h30

Présents : M. DOUET Jean-Paul, Mme GON Sylvie, M. NORMAND Anthony, Mme STEIN Rachel, M. BOUCON Denis, Mme BOULANGER Jeanne, M. PICOU Jean-François, Mme BOUSSET Véronique, Mme TESSIER Magali

Absents excusés : M. BORIE Stéphane, M. MONTEUX Stéphane.

Présents dans la salle : Mme LOCRE

Secrétaire de séance : M. NORMAND Anthony

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS

- **ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**
 - **Bilan de la concertation avec la population**
 - **Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme**
- **SE60**
- **D.I.A**
- **BOUYGUES TELECOM (CONVENTION)**
- **DECISION MODIFICATIVE**
 - **Investissement**
 - **Subvention**

TRAVAUX EN COURS ET A VENIR

COMMUNICATIONS DIVERSES

Signature du dernier compte-rendu par les membres du conseil présents ce jour-là.

DELIBERATIONS

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

- **Délibération tirant le bilan de la concertation avec la population**

Il est rappelé tout le dispositif de concertation mis en place ces dernières années pour associer la population aux débats concernant l'élaboration du PLU : 2 réunions publiques, une présentation du PADD dans un bulletin municipal spécial en juin 2016 et un registre tenu à disposition du public en mairie. Seules quelques remarques d'un habitant y ont été inscrites pour lesquelles des réponses sont apportées dans la délibération, ne donnant pas lieu à devoir modifier le projet de PLU. Adoption de la délibération à l'unanimité

- **Délibération arrêtant le Plan Local d'Urbanisme**

Adoption de la délibération à l'unanimité, arrêtant le projet de PLU travaillé ces derniers mois, avec zonage, règlement d'urbanisme et PADD, exposé en réunion publique.

Le dossier arrêté sera ensuite transmis aux personnes publiques concernées qui ont trois mois pour se prononcer. S'en suivra le processus d'enquête publique avant approbation définitive mi 2017.

A noter que le plan d'alignement a été numérisé à l'occasion.

SE60

Adoption de la délibération à l'unanimité, sur la question de la modification des statuts de ce syndicat pour pouvoir élargir ses compétences notamment en ce qui concerne les bornes de recharge automobile électriques et élargissement du nombre de membres.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER (D.I.A)

Concernant les propriétés situées aux :

- 11, ruelle de Chaâlis : compromis de vente à hauteur de 265 000,00€
- 23, rue Porte de Baron : compromis de vente signé à hauteur de 275 000,00€
- 4, rue St Martin : compromis de vente signé à hauteur de 154 000,00€

La commune ne fera pas usage de son droit de préemption pour ces 3 cas.

BOUYGUES TELECOM (CONVENTION)

Accord à pour un avenant de transfert d'une convention d'occupation du domaine public (antennes château d'eau) : BOUYGUES TELECOM a cédé à CELLNEX.

Pour les 3 délibérations suivantes ne figurant pas à l'ordre du jour, le Maire sollicite le Conseil Municipal qui accepte d'en délibérer à l'unanimité. Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

AMENAGEMENTS SECURITAIRES RUE PORTE DE BARON

Autorisation au maire pour signer la convention avec le conseil départemental pour la réalisation des écluses sur la RD100.

PLUi (PLU INTERCOMMUNAL)

Le conseil municipal décide de s'opposer au transfert de la compétence urbanisme à l'intercommunalité telle que le propose la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) à compter du 27 mars 2017. La commune souhaite conserver la maîtrise de son urbanisation et la délivrance des autorisations d'urbanisme, dans la logique du PLU communal en cours d'adoption.

TOURNAGE D'UN FILM A L'EGLISE

Signature d'une convention pour la réalisation d'un film à l'église réalisé par Monsieur Fabrice ÉBOUÉ : la convention pour l'occupation temporaire des lieux prévoit le versement de 1 600€ à la commune. Le tournage est prévu le 25 octobre 2016. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE

Afin de pouvoir récupérer la TVA et d'effectuer les ajustements budgétaires de fin d'année pour assurer l'équilibre de certains chapitres, il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget en ces termes :

- Inscription de 399€ pour l'achat d'un nettoyeur haute pression thermique.
- Inscription d'un montant de 900€ pour le versement d'une subvention spéciale pour les 20 ans de la compagnie d'arc.
- Inscription des remboursements de l'assurance suite :
 - À la tempête de grêle de juin 2014 qui a occasionné des dégâts sur la couverture du logement de la Sablière,
 - Aux dégradations du stade et des vestiaires fin août 2016
- Accord pour réaliser des travaux de sécurisation des écoles (devis de 4353,60€), dans le cadre du plan Vigipirate renforcé. Reste à étudier le financement possible de la part de l'état.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

SAUR : réponse obtenue concernant les travaux sur la station d'épuration : ils sont engagés et seront terminés semaine 40.

Rapport de visite du SATEP : rien à signaler

PERSONNEL COMMUNAL

Recrutement de 2 agents en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) à 26 heures hebdomadaires pris en charge à 70% par l'état :

- Remplacement de Mademoiselle Émilie GENDRE ESPINO par Madame Sandrine BARRE
- Remplacement de Monsieur Maxime GON par Monsieur Florian SCHNEIDER

Des précisions sont apportées sur le principe du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, qui est un contrat aidé temporaire, à durée limitée par la loi. Arrivé à terme de ce contrat, il n'est malheureusement pas possible de le prolonger. Ce type de contrat est financé à hauteur d'environ 70% par l'état. Sans ce financement, le budget communal ne pourrait pas en supporter la charge. Bien évidemment, ce contrat est assorti de conditions de formations. Dans une très grande majorité des cas, le Contrat d'accompagnement dans l'Emploi est une étape pour retrouver du travail. Monsieur le Maire indique, entre autres, que Madame CAMIN travaille au PNR, Madame GANTIER dans un IUT, Monsieur LEGRAND à la mairie de Montagny, Monsieur LHOMME à la mairie d'Ermenonville, Monsieur TIXIER à la mairie de Brest ...

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour le prolongement du contrat de Monsieur Julien BONI durant l'absence de Monsieur Anthony COVET, en arrêt maladie.

LOCATIONS

Mme DA FONSECA sollicite l'utilisation de la partie du terrain du jardin de l'ancienne école non utilisée actuellement : accord pour 30€ par an.

Accord de principe pour la location de la Maison Des Loisirs une fois par mois pour les personnes de l'extérieur.

TRAVAUX EN COURS ET A VENIR

- Travaux effectués au stade
- Travaux effectués au logement communal, rue Moitié : changement des volets
- Pour le mur du cimetière, la famille DA FONSECA nous a permis de récupérer des pierres. Nous devons également en récupérer auprès de Monsieur COLOMBIER.

COMMUNICATIONS DIVERSES

- Le nettoyage de l'ensemble des bornes à verres par la CCPV a été effectué.
- Très Haut Débit : raccordement évoqué en octobre.
- Communication de TEREOS indiquant le démarrage de la campagne de betteraves le 24 septembre 2016 et les numéros de téléphone des responsables à joindre en cas de problèmes.
- Des opérations de gendarmerie seront effectuées prochainement pour s'assurer du respect de la signalisation, notamment des sens interdits et des stops, dans le village.
- La CCPV étudie le déploiement de la collecte à préhension latérale.
- Opération compostage dans les déchetteries de Barbery du 17 au 19 novembre, de Betz du 10 au 12 novembre 2016.
- Courrier de la Mairie de Crépy en Valois nous informant d'une motion adoptée le 29 juin 2016 portant avis défavorable contre le projet d'installation d'une décharge sur les communes de Péroy-Les-Gombries et Ormoy-Villers.
- PNR : journée formation le 14 novembre 2016 dans le Pas de Calais.
- ENEDIS (anciennement ERDF) : une réunion a eu lieu le 20 septembre 2016 à Montagny. Communication sur le nouveau compteur Linky.
- Mariage DEKERPEL le 1^{er} octobre 2016.
- Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un promoteur intéressé par la ferme BERNARD.
- SIVOS : Réunion du personnel organisée par le Président pour faire le point.
- Monsieur le Maire informe le conseil du renvoi au 7 novembre 2016 du jugement concernant la plainte pour diffamation qu'il a déposée contre Monsieur PETREMENT.

Séance levée à 22h40